

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 avril 2019

Le neuf avril deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur TAVERNIER Pierre, Maire.

Etaient présents : Sylvie BOYAT, Murielle LAROCLETTE, Jean BUGNANO, Frédéric DÉNUELLE, Philippe JAMBON, Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON et Pierre TAVERNIER.

Excusé ayant donné pouvoir : néant

Absent excusé : Didier CHANDAVOINE

Secrétaire de séance : Murielle LAROCLETTE

Informations de Monsieur le Maire :

Zones blanches : nous n'avons, à ce jour, aucune information complémentaire

Bâtiments : Rénovation de la façade de l'ancien hôtel Dargaud - nous avons reçu deux devis estimatifs pour un budget d'environ 10 000,00 €, un troisième devis a été demandé. Le montant annoncé étant important, l'équipe municipale va réfléchir et voir les possibilités de réaliser, nous même, certains travaux.

Lavoir des Brouves : Philippe Jambon, Adjoint, informe que les travaux de remise en état ont été réalisés.

Chemin de desserte forestière 'Prémecin' : la question de la prise en charge par la Communauté de Communes a été évoquée mais la CCSB n'a pas fixé de politique à ce jour. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la maîtrise d'œuvre de ce chantier. Frédéric Dénuelle gère ce dossier pour la Commune.

Syndicat des eaux : dossier en attente. Monsieur le Maire va prendre contact avec Monsieur Aucagne, Vice-président du syndicat.

Le compte rendu de la dernière réunion (11 mars 2019) est approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décisions modificatives – virements crédits

Vu le résultat excédentaire en investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 511.49 € le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** de reporter 511.49 € en excédent antérieur reporté R001 du budget communal investissement

Approbation du Comte Administratif 2018

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018 dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

	Prévisions	Réalisations
Dépenses :	532 377.56 €	421 039.97 €
Recettes :	532 377.56 €	436 335.47 €
	dont excédent antérieur	117 966.96 €

La section de fonctionnement présente un résultat d'exercice excédentaire de 15 295.50 € et un résultat de clôture excédentaire de 133 262.46 €.

Section d'investissement :

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses :	188 177.09 €	99 504.51 €	/
Recettes :	188 177.09 €	43 889.91 €	/
	excédent antérieur	147 258.89 €	

La section d'investissement présente un résultat d'exercice déficitaire de 55 614.60 € et un résultat de clôture excédentaire de 91 644.29 €.

Le résultat global de l'exercice 2018 est excédentaire de 224 906.75 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur **Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON** préside la séance et demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du **Compte Administratif 2018** tel que présenté.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le Compte Administratif **2018** tel qu'il est présenté.

Approbation du Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2018**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2017**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier au 31 décembre 2018**
- Statuant sur l'exercice du budget de **l'exercice 2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2018

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître au titre de l'exercice 2018 :

- un excédent de fonctionnement de : 15 295.50 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 15 295.50 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -		+ 117 966.96 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		133 262.46 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		
D 001 (besoin de financement)		0.00 €
R 001 (excédent de financement)		91 644.29 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
Besoin de financement		0.00 €
Excédent de financement (1)		+0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	91 644.29 €
AFFECTATION = C	=G+H	133 262.46 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		15 295.50 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		117 966.96 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

Adoption du Budget Primitif 2019

Le projet de Budget Primitif préparé par la commission des finances est présenté aux conseillers municipaux.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **VOTE** le Budget Primitif 2019 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 519 242.96 €

Recettes : 401 276.00 € + excédent antérieur reporté 117 966.96 € = 519 242.96 €

Section d'investissement :

Dépenses : RAR 0 € + PN 158 411.98 € = 158 411.98 €

Recettes : RAR 0 € + PN 158 411.98 € = 158 411.98 €

- **VOTE** le Budget Primitif 2019 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre, avec opérations, pour la section d'investissement.

Attribution des subventions

Monsieur le Maire propose de verser une subvention aux associations suivantes :

l'Association Cenv'arts Loisirs et Culture, le CFA d'Autun, la Coopérative scolaire Cenves, la Fanfare de Tramayes, la prévention routière, le RASED, la Cantine Scolaire.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** le versement des subventions aux associations suivantes :

- Association Cenv'arts Loisirs et Culture	1 500 euros
- CFA Autun	50 euros
- Coopérative scolaire	500 euros
- Fanfare de Tramayes	300 euros
- Prévention routière	150 euros
- RASED	50 euros
- Cantine Scolaire	6 000 euros

Vote des taux de fiscalité – SYDER

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition communale et des taux d'imposition 2018 :

Taxe d'habitation :	441 650	-	11.55 %
Taxe foncières (bâti) :	343 784	-	10.28 %
Taxe foncières (non bâti) :	36 322	-	36,17 %

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux communal concernant la taxe d'habitation
- **DECIDE** de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux communal concernant la taxe foncière (bâti)
- **DECIDE** de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux communal concernant la taxe foncière (non bâti)
- **DECIDE** de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER soit 3 648.93 €
- **VOTE** les taux 2019 comme suit :

Taxe d'habitation :	11.55 %
Taxe Foncier Bâti :	10,28 %
Taxe Foncier non Bâti :	36,17 %

Adressage

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 07/2019 du 11 mars 2019
portant sur le même objet**

Par délibération n° 06/2019 en date du 11 mars 2019, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- de **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération) ;
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'**ADOPTER** les dénominations annexées.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales – liste en annexe de la délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **ADOpte** les dénominations annexées

Subventions : Département et Région

Rénovation gîte 40

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation des douches du gîte communal de 40 lits préparé par la Commission gîtes.

Monsieur le Maire indique que ce projet d'investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du plan en faveur de la ruralité et auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020.

Monsieur le Maire précise que le coût de ces travaux est estimé à 28 500.00 € H.T.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** de réaliser les travaux de rénovation des douches du gîte communal de 40 lits
- **PRECISE** que le coût de ces travaux est estimé à 28 500 € H.T.
- **SOLLICITE** une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux de 35 % soit 10 000.00 €.
- **SOLLICITE** une subvention du Département du Rhône au taux de 35 % soit 10 000.00 €
- **PRECISE** le financement prévisionnel suivant :

Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000.00 €
Département du Rhône	10 000.00 €
Emprunt et autofinancement	8 500.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès du Département du Rhône.

Accessibilité

Monsieur le Maire présente le projet de mise en conformité de la Mairie conformément à l'agenda d'accessibilité programmé

Monsieur le Maire indique que ce projet d'investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020.

Monsieur le Maire précise que le coût de ces travaux est estimé à 15 000.00 € H.T.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE** de réaliser les travaux de mise en conformité de la Mairie
- **PRECISE** que le coût de ces travaux est estimé à 15 000.00 € H.T.
- **SOLLICITE** une subvention du Département du Rhône de 4 000.00 €
- **PRECISE** le financement prévisionnel suivant :

Département du Rhône	4 000.00 €
Emprunt et autofinancement	11 000.00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Rhône.

Cenv'Arts Loisirs et Culture

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association « Cenv'Arts Loisirs et Culture » de Cenves pour la demande d'attribution de lots pour l'exposition organisée du 30 mai au 2 juin 2019.

Elle sollicite la municipalité afin d'obtenir la gratuité d'une location week-end dans un gîte.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** la demande de l'association
- **DECIDE** d'attribuer pour don une location week-end (forfait 32h) dans le gîte de 4 couchages sans le forfait ménage qui reste à la charge du futur gagnant de ce lot (valeur 78 €)

Questions diverses

- Burnaizé : Jean Bugnano, conseiller municipal, informe le Conseil qu'un stockage de matériaux est apparu sur le terrain d'un propriétaire privé au Burnaizé. Le Conseil charge Jean Bugnano de prendre contact avec le propriétaire pour s'informer sur la durée et les modalités que celui-ci prévoit pour ce stockage.

Fin de la réunion à 20h45